



COPIE INTERDITE SANS AUTORISATION DU CFC

16 DE JEUMONT À BAVAY

LA VOIX DU NORD
vendredi 30 juin 2006

1310

JEUMONT

Au conseil municipal, un outil de gestion donné au pôle culturel

Plus de deux heures : il est bien rare que le conseil municipal de Jeumont dure aussi longtemps. Mais mardi soir, les délibérations étaient importantes comme celle sur le pôle culturel.

Il y avait comme un air de vacances, mardi soir : des élus absents et une ambiance le plus souvent à la détente. Deux heures de réunion où l'on a évoqué le pôle culturel de la gare. Les travaux ont pris du retard et Christine Marin, maire, espère une ouverture officielle pour avril. Finalement un retard qui pourrait avoir un côté positif : « Nous sommes ainsi plus sereins car nous aurons eu d'ici là la part financière de l'Agglomération ». D'ailleurs les élus ont voté à l'unanimité l'acceptation du fonds de concours de l'AMVS pour ce projet : 1 012 500 € (le coût prévisionnel des travaux de transformation est 6 867 740 € HT).

Le débat a encore une fois porté sur le coût de fonctionnement de la structure. La ville peut supporter jusqu'à 150 000 €. Le maire a proposé qu'en septembre la commission finances travaille sur le coût réel et les participations des différents partenaires. Il

s'agira alors de « déterminer les enjeux à mettre en exergue et donc l'argent nécessaire ». Un exemple ? L'association qui gère aujourd'hui le cinéma Le Régent souhaite arrêter, pour « la ville de l'image et du son » qu'est Jeumont il va de soi qu'il devra être repris dans le pôle culturel. Mais à quelles conditions car comme l'a souligné Christine Marin, « reprendre un cinéma c'est bien beau mais c'est aussi un projectionniste, un chargé de programmation... » Pour faciliter la gestion de ce pôle, et éviter la régie directe « trop lourde » (qui obligerait à passer devant le conseil municipal une délibération pour toutes les questions), les élus ont décidé la mise en place d'un Établissement public de coopération culturelle : une structure qui a sa gestion et son fonctionnement autonomes avec un conseil d'administration, un directeur, des statuts à établir, etc.

« La coquille »

Pour Umberto Battist, au nom de l'opposition, « ce qu'on a toujours reproché c'est qu'on a beaucoup réfléchi sur la coquille mais c'est très incertain sur le contenu. Vous proposez un outil de gestion mais on ne sait toujours pas qui est prêt à s'investir... » Pour Chris-

tine Marin, la ville, l'AMVS (pour ses activités pédagogiques), et les financeurs privés sont très intéressés. Ce sera au directeur commercial aussi, recruté par l'EPCC, d'aller à la pêche aux autres candidats. Au final, le maire a résumé la position de l'opposition : « Vous vous abstenez sur la création de l'EPCC, vous demandez à y participer, vous êtes contre le projet ! » La délibération a été adoptée.

Le pôle culturel devra être « un lieu de formation, de création et de diffusion artistique conjuguant arts et technologies ». Les sept studios de musique insonorisés seront sur 269 m². Le studio de danse, au premier étage, est réparti sur 211 m². Les deux ateliers d'expressions artistiques seront mis à disposition des associations et accueilleront des artistes en résidence. Le centre régional de ressources audiovisuelles aura sa place, on trouvera aussi un plateau de tournages, des studios images et sons, un auditorium de deux cents places sur 82 m², un espace culture multimédia, un espace détente et une salle d'expositions ■ M. C. H.

► A suivre : les délibérations, l'implantation annoncée d'enseignes sur la zone de la Justice, les informations données par le maire sur la situation à Jeumont SA, la Maison des sports fermée.



Les travaux de la gare ont pris du retard, ouverture officielle attendue pour avril.